



MAIRIE DE CAMPAN

HAUTES-PYRÉNÉES

**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 23 JUILLET 2020

(Date de convocation : 17 juillet 2020)

Délibération n° 20200723/07

Conseillers en exercice	: 15
Nombre de présents	: 14
Nombre de votants	: 15
Pour	: 15
Contre	: 0
Abstention	: 0

Le vingt trois juillet deux mille vingt à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique.

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne Lay, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Thibaut Maurin, Mme Brigitte Bascaules, M. Sylvain Saligot, Mme Mélissa Pujo-Menjouet, M. Benjamin Soucaze-Soudat, Mme Aurore Ville, M. Thierry Ribeiro, Mme Sarah Laguerre, Mme Viviane Torné et M. Jean-François Rabaud, formant l'unanimité des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Charlotte Foubert (procuration donnée à Viviane Torné).

Secrétaire de séance : Mme Brigitte Bascaules

**OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de voter les taux de la fiscalité directe. Toutefois, cette année ce vote devait se faire au mieux avant le 3 juillet 2020. Cette date étant la date d'installation de la nouvelle municipalité, il propose de reconduire les taux de 2019 des 3 taxes directes locales.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le taux des taxes 2020 comme suit :

- Taxe d'habitation	:	9,88
- Taxe foncière (bâti)	:	9,75
- Taxe foncière (non bâti)	:	65,45

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage : 27 juillet 2020

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Alexandre PUJO-MENJOUET

